



Arc-en-Barrois

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 28 juin 2016

Le Conseil municipal convoqué le 22 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 28 juin 2016 à 20h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Point sur les travaux en cours et à programmer,
- Proposition de plan de financement pour les opérations : Réhabilitation rue Gabeur, Construction de la Station d'Épuration et de la conduite d'eau potable Montrot/Réservoir,
- Ferme de Sautreuil : Alimentation en eau potable,
- Maîtrise d'œuvre de la Salle des Fêtes : validation des propositions de la CAO,
- Personnel communal : Création de postes,
- Tarif de la participation des familles 2016/2017 pour les activités périscolaires et le restaurant scolaire,
- Convention médiathèque avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne,
- Proposition d'achat de la parcelle communale AA 217,
- SMICTOM : poubelles de la salle des fêtes,
- SMIVOS : Prise en charge communale de la participation des familles,
- Présentation de la prochaine édition du bulletin municipal,
- Condition de location du Bar,
- Déclarations d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Monsieur Pierre BELBEZIER excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2016.

Le Maire précise qu'il y a une petite erreur dans l'ordre du jour énoncé dans la convocation ; au lieu de « Proposition d'achat de la parcelle communale AA 217 », il convient de lire :

- Proposition d'achat d'une parcelle à détacher de la propriété VOILLOT,
- Proposition de vente de la parcelle communale AA 217.

Cette correction ayant été approuvée à l'unanimité, les conseillers présents à cette séance émargent le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.